

à Blois, le 10 février 2019

Expéditeur : Les Commissaires Généraux, le Président
Suivi : Benoit ROUSSELET
Objet : Info. Exposants Comices Agricoles 2019

Mesdames et Messieurs
les EXPOSANTS

Madame, Monsieur,

Comme chaque année la **Société Départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher (SDA41)** grâce au soutien du **Conseil Départemental de Loir-et-Cher** s'affaire à l'organisation de la grande fête du monde rural que constitue le Comice Agricole.

Cette année nous avons le plaisir de vous proposer deux comices, prévus :
le Comice Agricole de Savigny-sur-Braye les 18 et 19 mai
le Comice Agricole de Salbris les 22 et 23 juin

Afin de répondre aux efforts et engagements pris par les Comités Locaux d'Organisation constitués des communes d'accueils, des communes partenaires et des Communautés de Communes ou d'Agglomération (**Agglo Territoires Vendômois / et CC Sologne des Rivières**), toutes les mesures sont prises pour que ces événements soient à la hauteur des attentes.

La renommée des comices, appuyée de l'organisation de nombreuses animations et la préparation d'une large communication spécifique à chacun des événements, vont assurer à cette manifestation un public très important.

Pour demander à exposer au comice il vous suffit de vous reporter au bulletin de demande d'inscription « exposant » (à retourner à la SDA 41, **1 mois avant la date du comice**).

La Société Départementale d'Agriculture peut être amenée à refuser certains exposants selon différents critères. Dans ce cas un courrier sera adressé au demandeur au plus tard 15 jours avant le comice (l'absence de courrier en retour à cette date signifie l'acceptation de la demande, une note d'information précisant les modalités techniques de participation sera envoyée dans les dix jours qui précèdent le comice).

Les stands des communes, des associations, des artisans et commerçants, des produits locaux et des organismes professionnels agricoles ainsi que la présentation de matériel **seront ouverts au public à partir du samedi à 11 heures** (les équipements seront à la disposition des exposants dès le vendredi à 14h pour leurs installations - un gardiennage sera assuré les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche).

Les concours d'animaux se dérouleront le dimanche (une partie des éleveurs présenteront des animaux dès le samedi).

Vous remerciant par avance de votre implication, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Les Commissaires Généraux d'Arrondissements
de Vendôme, Jean-Claude SEGUINEAU

de Romorantin-L., Jean-Charles ROUSSEL



La Société Départementale d'Agriculture,
Le Président, Jacky PELLETIER

